

Note de cadrage de la Commission d'étude et d'attribution des subventions ANS de la Fédération Française de Cyclisme

Campagne 2023



La Fédération Française de Cyclisme (FFC) gère comme toutes les fédérations délégataires le dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Ce dispositif permet de mettre en œuvre une part importante de la déclinaison territoriale du projet fédéral, « Tous en selle pour 2024 », tout en répondant à des objectifs de la politique publique portée par le ministère en charge des Sports.

La FFC dispose en 2023 d'une enveloppe de subventions de 1 240 000 € à attribuer, soit une baisse de 9% par rapport à l'année 2022.

La gestion de cette enveloppe de subventions territoriales confiée à la FFC est réalisée par une commission indépendante, dite « Commission ANS ». Elle est composée de membres du conseil fédéral qui n'ont pas de mandat exécutif dans les structures territoriales de la FFC, de cadres techniques sportifs et de salariés de la FFC. Sa mission est d'étudier, avec l'appui des référents désignés par les comités régionaux, la qualité des projets présentés puis de répartir de manière indépendante les moyens financiers disponibles pour le cyclisme français. Le Bureau Exécutif de la FFC fixe annuellement les orientations stratégiques des travaux de la Commission ANS. A l'issue de la campagne de subventionnement, la Commission ANS rend compte de ses travaux auprès du bureau exécutif de la FFC, et de l'ANS.

Pour le traitement des dossiers déposés par les clubs, cette commission nationale s'appuie sur l'analyse des commissions régionales pilotées par des référents régionaux.

Le présent document vise à présenter les orientations de la campagne PSF de la FFC pour l'année 2023.

Objectifs

L'objectif des subventions territoriales de l'ANS vise la déclinaison territoriale du [projet fédéral](#) "Tous en selle pour 2024", tout en répondant aux attentes des politiques publiques mises en œuvre par l'ANS et définies dans la Note n°2023-DFT-01 du 31 janvier 2023. [Télécharger la note](#)

Ainsi les 5 piliers de la plateforme pour un cyclisme français innovant, durable et inclusif seront mobilisés, il s'agit de :

- ✓ ***La recherche permanente de la performance sportive***
- ✓ ***La Fédération, son organisation territoriale et ses Clubs***
- ✓ ***La nécessité et opportunité d'un champ d'activités élargi***
- ✓ ***La solidification et l'évolution du modèle économique fédéral***
- ✓ ***Une Fédération exemplaire dans son éthique, responsable et engagée pour les grands enjeux sociétaux***

Les plans du projet fédéral concernés par les subventions territoriales de l'ANS sont :

- le plan fédéral de développement territorial
- le plan fédéral de féminisation
- Le plan fédéral de la stratégie RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)
- le plan fédéral de protection de la santé
- Le plan fédéral de déploiement de la mobilité
- le plan fédéral de formation

Et dans une moindre mesure le plan de performance fédéral, pour l'accession territoriale au haut niveau.

S'agissant des comités régionaux et départementaux

La FFC souhaite donc que les comités régionaux et départementaux s'appuient sur la déclinaison territoriale du projet fédéral pour formuler leur demande de subvention territoriale ANS 2023.

Le dossier technique à destination des comités est disponible sur le site Internet de la FFC pour accompagner la rédaction des projets ([accéder à la rubrique dédiée aux comités](#)). Il est attendu que les comités se focalisent sur un ou quelques projets de développement en lien direct avec les plans fédéraux mentionnés ci-dessus, et les dispositifs proposés aux clubs (cf ci-dessous)

S'agissant des clubs affiliés à la FFC

La FFC souhaite aider les clubs affiliés à s'approprier les dispositifs ou les actions du projet fédéral prioritairement ciblés dans les plans fédéraux cités ci-dessus. La FFC soutient ainsi les clubs sur **un à trois projets**, obligatoirement parmi les 10 types de projets éligibles à une subvention territoriale de l'ANS en 2023 :

Dans l'objectif de "Développement de la pratique"

- ✓ **Structuration d'une Ecole Française de Cyclisme**
- ✓ **Animations & manifestations cyclistes pour toutes et tous**

Dans l'objectif "Ethique et citoyenneté"

- ✓ **Savoir Rouler à Vélo**
- ✓ **Vivre vélo au féminin**
- ✓ **Responsabilité Sociétale des Associations**

Dans l'objectif "Promotion sport santé"

- ✓ **Cyclisme Santé**

Dans l'objectif "Accession territoriale au sport de haut niveau" (uniquement accessible aux clubs support d'une structure du Projet de Performance Fédéral, dans le cadre de l'accession territoriale au haut niveau pilotée par le comité régional)

- ✓ **PPF Actions sportives**
- ✓ **PPF Optimisation de l'entraînement**

Les projets qui ne s'inscrivent pas dans au moins un de ces 8 dispositifs ne seront pas subventionnables.

Deux dossiers techniques visant à accompagner les clubs dans le dispositif du Projet Sportif fédéral ont été mis en ligne, et sont à disposition :

- Un guide pour la conception et la réalisation de projet ([accessible en cliquant ici](#))
- Un dossier d'accompagnement des clubs autour des thématiques PSF ([accéder à la rubrique dédiée aux clubs](#))
- La commission ANS de chaque comité régional mènera une analyse qualitative des dossiers déposés. Une attention particulière portera notamment sur la capacité à mobiliser des partenaires locaux, à cibler des publics variés, y compris les personnes en situation de handicap, et à proposer des approches innovantes pour valoriser et développer les pratiques cyclistes, en cohérence avec le projet associatif du club.

Au-delà des 8 thématiques définies ci-dessus et de manière transversale, les clubs et comités répondant aux priorités suivantes seront privilégiés :

- **Projets d'animation d'un équipement cycliste ou d'une manifestation, d'encadrement du SRAV ou d'une EFC, de féminisation, de promotion du sport santé visant à créer et/ou pérenniser de l'emploi sportif qualifié, en appui sur le « [Plan de Professionnalisation des structures associatives de la FFC](#) »**
- **Projets d'animation et/ou de manifestations montées en support d'équipements cyclistes du Plan « 5 000 terrains de sport ». [Télécharger les fiches techniques](#) des 4 équipements cyclistes labellisés**
- **Projets portés en zone dite « carencée » situés en ZRR ou QPV,**

Les démarches contribuant à un cyclisme français innovant, durable et inclusif, dans un véritable effort de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) seront valorisées.

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toutes les demandes de subvention territoriale doivent être formulées via la plateforme Internet « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> via la rubrique « Demander une subvention »

Les comités régionaux et départementaux peuvent déposer un dossier comprenant un projet ; déclinaison territoriale du projet fédéral de la FFC.

Les clubs affiliés à la FFC peuvent déposer un dossier comprenant jusqu'à trois projets parmi ceux définis ci-dessus.

Modalités de dépôt des comptes rendus

Toutes les démarches de bilan et de compte rendu de subvention 2022 doivent être formulées via la plateforme Internet « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> via la rubrique « Saisir les comptes rendus financiers »

Ces comptes rendus financiers sont saisis au moins partiellement avant le dépôt de la demande 2023, et dans tous les cas finalisés avant le 30 juin 2023.

Calendrier de la campagne 2023

ACTION	ECHEANCES
Mise à jour ou création du Compte Asso par les comités et clubs qui souhaitent formuler une demande de subvention territoriale	Tout au long de l'année
Ouverture du formulaire de demande de subvention Campagne PSF FFC 2023 sur « Le Compte Asso »	14 mars 2023
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux)	14 avril 2023 à 20h
Dépôt des bilans des subventions ANS 2022 sur le compte Asso (LCA) et réponses aux enquêtes en ligne FFC	Janvier à juin 2023
Réunion de la Commission d'attribution des subventions territoriales 2020 de l'ANS	23 et 24 mai 2023
Validation des subventions par l'Agence Nationale du Sport	Juin 2023
Versement des subventions et envoi des notifications via LCA par l'Agence	Juin-Juillet-2023
Bilan des projets subventionnés	Janvier à juin 2024

Articulation Projets Sportifs Fédéraux (PSF) / Projets Sportifs Territoriaux (PST) 2023

Le déploiement de la nouvelle gouvernance du Sport en France a permis dès 2021 la mise en œuvre des Conférences Régionales du Sport et des conférences des financeurs (<https://vimeo.com/486892019?ref=em-share>). Les acteurs territoriaux des collectivités, des services de l'Etat, du mouvement sportif mais aussi du monde économique peuvent ainsi favoriser la mise en place de projets sportifs territoriaux répondant aux besoins spécifiques de leurs territoires en cohérence avec les politiques publiques nationales et les projets fédéraux.

A cet effet cette note sera communiquée à tous les conseils régionaux, les DRAJES, les SDJES et les CROS.

Par ailleurs les Projets Sportifs Territoriaux (PST) auront particulièrement à traiter les demandes de subventions en faveur :

- des équipements sportifs
- des emplois sportifs
- des actions spécifiques en matière de lutte contre les violences sexuelles dans le sport
- des actions spécifiques « Savoir Rouler à Vélo »

Ces demandes sont instruites par les services de l'Etat en DRAJES (Annuaire contacts <https://www.agencedusport.fr/contactez-nous?question=41>). A cet effet la Fédération Française de Cyclisme invite les clubs et comités FFC à se mobiliser fortement sur ces dispositifs PST.

Comme mentionné dans la « Note N°2023-DFT-02 de l'ANS relative aux Projets Sportifs Territoriaux pour l'année 2023 » ([Télécharger la note](#)) la direction technique nationale de la FFC accompagne les comités régionaux à établir une « note stratégique par région avec un diagnostic territorial de leur discipline ainsi que les priorités / enjeux de développement spécifiques pour leur(s) discipline(s) sur chaque territoire » intégrant notamment une analyse des besoins d'emplois et équipements prioritaires.

Politique d'emploi :

En matière d'emploi et en déclinaison de son projet fédéral, la FFC a mis en place un « *Plan de Professionnalisation des structures associatives de la FFC* » ([Télécharger le plan](#)) qui vise à développer l'emploi au sein des clubs et comités et à accompagner les dirigeants dans cette démarche de professionnalisation.

Ainsi en 2021 et 2022, 128 emplois ont été accompagnés par l'ANS dont 91 créations d'emplois à temps plein également soutenues par une bourse d'aide à la création d'emploi versée par la FFC aux clubs et comités créateurs d'emplois.

A ce titre 3 priorités ont été fixées :

- *l'emploi de « Chargés de développement » au sein des comités régionaux et départementaux de la FFC ;*
- *l'emploi d'éducatrices et éducateurs au sein des clubs ;*
- *l'emploi d'éducatrices sportives pour favoriser la féminisation du cyclisme*

Politique d'équipements cyclistes :

De la même manière la FFC souhaite prioritairement soutenir les projets d'équipements sportifs contribuant au développement de pratiques cyclistes en phase avec les nouvelles attentes des pratiquants, et ce, notamment autour des 5000 terrains de sport. A ce titre elle soutient particulièrement l'émergence des nouveaux équipements soutenus par l'ANS :

- *Les Parcs Mobi'Ludique, espaces Savoir Rouler à Vélo [cf Fiche technique](#)*
- *Les Urban Freestyle Park [cf Fiche technique](#)*
- *Les Stades VTT de proximité [cf Fiche technique](#)*
- *Les Pumptracks [cf Fiche technique](#)*

Au-delà de ces équipements sportifs de proximité la FFC entend soutenir aussi prioritairement les équipements structurants suivants :

- **Les stades VTT** (cf lien [guide Stade VTT XCO](#))
- **Les pistes de BMX** (cf lien [Guide pistes BMX Race](#))

Naturellement les équipements sportifs contribuant au Projet de Performance Fédérale de la FFC dans les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau restent aussi une priorité, pour les régions en carence de ce type d'équipement. Ces demandes sont déposées par les collectivités territoriales.

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS : RÉDACTION DES PROJETS PSF 2023

Ce dossier vise à accompagner la rédaction d'un projet afin de solliciter une subvention territoriale, dans le cadre du Projet Sportif Fédéral, mais également pour mobiliser d'autres partenaires et pour structurer le projet au sein de son club.

Des éléments techniques liés aux démarches à réaliser seront évoqués, ainsi que la présentation des thématiques spécifiques à la Fédération Française de Cyclisme.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

SOMMAIRE

PARTIE 1: ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET

3

PARTIE 2: ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DE MISE EN PLACE POUR LES 8 DISPOSITIFS

8

1. Objectif : Développement de la pratique

8

Dispositif1 : « École Française de Cyclisme »

8

Dispositif2 : « Animations et manifestations cyclistes pour toutes et tous »

11

2. Objectif : Ethique et Citoyenneté

13

Dispositif3 : « Savoir Rouler à Vélo »

13

Dispositif4 : « Vivre vélo au féminin »

15

Dispositif5 : « Responsabilité Sociétale des associations »

18

3. Objectif : Promotion Sport Santé

20

Dispositif6 : « Cyclisme Santé »

20

4. Objectif : Accession territorial au Sport de Haut Niveau

22

Dispositif 7 : « PPF Actions sportives »

23

Dispositif 8 : « PPF Optimisation de l'entraînement »

25

PARTIE 1 : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET

Attention: le projet présenté doit être personnalisé à l'association. Les éléments descriptifs apportés (objectifs, descriptions et indicateurs) sont très importants. Ils doivent permettre aux commissions d'évaluation de bien ressentir la spécificité de chaque action.

S'agissant spécifiquement de la demande de subvention territoriale, cette fiche correspond à l'étape 4 de la demande sur «Le Compte Asso», l'étape de description du projet. [Consulter le guide.](#)

Un guide dans la conception et la réalisation de projet(s), plutôt accès sur la réflexion du contenu, a été mis en place, [accessible en cliquant ici.](#)

Afin d'accéder au dispositif de subvention territoriale ANS – FFC 2023, saisir dans la case « Recherche » le code relatif à votre région d'appartenance selon la liste ci-dessous (libellé : **FFCyclisme – NOM de la REGION - Projet sportif fédéral**) :

- Auvergne-Rhône-Alpes : 1025
- Bourgogne Franche-Comté : 1026
- Bretagne : 1027
- Centre Val-de-Loire : 1028
- Grand Est : 1029
- Hauts-de-France : 1030
- Île-de-France : 1031
- Normandie : 1032
- Nouvelle Aquitaine : 1033
- Occitanie : 1034
- Pays de la Loire : 1035
- Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1036
- Guadeloupe : 1037
- Martinique : 1038
- Guyane : 1039
- La Réunion : 1040
- Mayotte : 1041

La réalisation d'un dossier de demande de subvention peut comprendre entre un et trois projets qui s'intègrent dans un ou plusieurs des sept dispositifs existants. Ces dispositifs sont présentés en partie 2 de ce dossier.

1. Intitulé du projet :

Merci d'utiliser l'appellation ci-dessous pour faciliter le tri des dossiers de demande de subvention. Le nom du projet doit bien correspondre à l'une des 10 fiches thématiques présentées en Partie 2.

Nom du projet - Nom du Club

Les projets les plus aboutis seront contextualisés ; les contenus seront adaptés aux caractéristiques du club et à celles de son territoire. Des innovations et des compléments peuvent venir enrichir les projets type.

2. Objectifs :

Cette partie vise à **décrire ce que le club poursuit à travers le projet**. Elle devra mettre en avant les axes valorisés et défendus par le projet, en cohérence avec le projet associatif du club.

3. Description :

Cette partie vise à préciser les actions prévues par le club pour mener son projet. Elle permettra d'illustrer les actions concrètes qui seront menées pour le projet.

Le projet fédéral "Tous en selle pour 2024" se veut au service des pratiquants et des structures fédérales en constituant une plateforme pour un cyclisme français innovant, durable et inclusif, aussi ces dimensions de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) devront transcender l'ensemble des projets présentés par les clubs afin d'engager une transformation en profondeur des pratiques cyclistes.

Les actions orientées vers des territoires prioritaires (ZRR, QPV), qui feront l'objet d'une attention particulière, devront être mentionnées dans cette partie, et détaillées.

4. Modalité de l'aide :

Sélectionnez « **Aide au projet** ».

5. Objectifs opérationnels :

Sélectionnez l'objectif en fonction de la fiche projet que vous souhaitez développer parmi les 4 proposées (élément à retrouver sur la fiche thématique).

Ces différents objectifs sont les suivants :

- Développement de la pratique
- Éthique et citoyenneté
- Promotion du sport santé
- Accession territoriale au sport de haut niveau

6. Modalité ou dispositif :

Il s'agit ici de sélectionner le **dispositif dans lequel s'inscrit l'action parmi les 8 proposés** par la FFC. Chaque projet déposé doit obligatoirement être rattaché aux dispositifs suivants :

Dans l'objectif de "Développement de la pratique"

- *Structuration d'une Ecole Française de Cyclisme*
- *Animations & manifestations cyclistes pour toutes et tous*

Dans l'objectif "Ethique et citoyenneté"

- *Savoir Rouler à Vélo*
- *Vivre vélo au féminin*
- *Responsabilité Sociétale des Associations*

Dans l'objectif "Promotion sport santé"

- *Cyclisme Santé*

Dans l'objectif "Accession territoriale au sport de haut niveau"

- *PPF Actions sportives*
- *PPF Optimisation de l'entraînement*

Les projets de clubs qui ne s'inscrivent pas dans au moins un de ces dispositifs ne seront pas subventionnables.

7. Publics bénéficiaires :

Statut : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet

Genre : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet - (Féminin ; Masculin ; Mixte)

Tranche d'âge : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet

Nombre : Indiquer le nombre de bénéficiaires visé par le projet

Type : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet

Commentaire : Vous pouvez apporter des précisions sur le public bénéficiaire

Nota : Le public féminin est un public très fortement ciblé par l'Agence Nationale du Sport. La FFC dans le cadre de son projet fédéral est fortement investie vers la féminisation et la mixité du sport cycliste. Si votre action est majoritairement à destination d'un public féminin, veuillez cocher le genre « féminin ».

8. Territoires :

Territoire: Une description précise des caractéristiques de votre territoire (nom de-s ville-s, de-s quartier-s, données géographiques, autre-s club-s cycliste-s...) est essentielle pour comprendre les particularités de votre projet.

L'objectif de cette description est de démontrer en quoi le projet va permettre le développement des activités dans des territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

Type de territoire: Si c'est le cas, il est important de sélectionner le type de territoire dans lequel sont prévues les actions du projet.

9. Moyens humains :

Précisez les moyens humains, par nature, qui seront consacrés à la mise en œuvre et au pilotage de ce projet.

Il est à noter que les projets mobilisant des éducateurs professionnels seront valorisés, cette mobilisation peut se faire avec des salariés du club ou des moniteurs intervenants extérieurs en tant que prestataires.

10. Évaluation :

La démarche de projet nécessite de disposer d'indicateurs qui permettent de mesurer l'effectivité du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et réalisables.

Attention: Toutes les thématiques impliquent un indicateur d'évaluation obligatoire pour votre projet (voir partie 2). Vous devez inclure cet indicateur dans votre demande de subvention.

11. Budget de l'action et subvention demandée :

Le budget doit englober toutes les dépenses et recettes prévues pour mettre en œuvre ce projet (voir partie description).

Exemple de dépenses	Exemples de recettes
Frais de formation	Subventions ANS et autres (collectivités...)
Acquisitions de matériel spécifique (dans la limite de 500 euros HT)	Participation des usagers
Rémunération des intervenants	Aides de partenaires (privés, fondations...)
Frais de déplacement	

Pensez à bien indiquer le montant de la subvention demandée par le club sur ce projet.

Rappel : Le total des subventions territoriales demandées par un club affilié à la FFC doit être de minimum 1 500 € (1 000 € pour un club situé en ZRR – voir carte interactive).

Les autres sources de cofinancement recherchées ou déjà obtenues peuvent également être indiquées (collectivités locales, aide à l'emploi...).

ATTENTION :

Lors de la rédaction du dossier par les clubs, il est essentiel de bien penser à :

- **Présenter le même montant** entre le projet envisagé et le budget prévisionnel annoncé dans les comptes de l'association ;
- **Etre cohérent sur le poids de l'aide demandée** dans le budget du projet : l'aide ne doit pas dépasser 50% du financement du projet ;
- **Être cohérent sur l'ambition financière du projet** qui doit être en rapport avec le budget global de l'association ;
- **Intégrer les co-financements** à la demande, en précisant les montants dans le budget

À l'issu de la demande de subventionnement sur une ou plusieurs action(s) spécifique(s), si vous souhaitez comprendre le montant qui a été attribuée à votre structure, vous pouvez consulter le document "Comprendre le montant de la subvention PSF attribuée", [en cliquant ici](#).

PARTIE 2 : ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DE MISE EN PLACE POUR LES 8 DISPOSITIFS

OBJECTIF : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Dispositif 1 : Ecole Française de Cyclisme

Accès à la rubrique internet dédiée

1. Intitulé :

Ecole Française de Cyclisme - Nom du Club

Développement de la pratique

Cadre référent : Jean Charles ROMAGNY - jc.romagny@ffc.fr

ATTENTION :

Les actions déposées dans le cadre du dispositif "Ecole Française de Cyclisme" seront étudiées pour les clubs labellisés "Baby Vélo", "Ecole de Vélo", ou "Club Compétition" ou les clubs souhaitant être labellisés en 2023.

2. Objectif

La déclinaison du projet fédéral pourrait être la suivante :

Exemples d'objectifs

- Obtenir le label "Baby-vélo" : pour favoriser l'aisance à vélo des enfants dès le plus jeune âge en utilisant une méthode pédagogique qui s'appuie sur le support draisienné.
- Obtenir le label "École de Vélo" : Pour poursuivre les apprentissages autour des fondamentaux du cyclisme, dans une approche loisir permettant d'obtenir le diplôme du « Savoir Rouler ».
- Obtenir le label "Club Compétition" : Pour engager un perfectionnement dans une des disciplines du cyclisme, en lien avec le circuit de compétition.
- Développer une nouvelle discipline (type Gravel, BMX Freestyle, etc..)
- Structurer et promouvoir une offre de pratiques cyclistes pour les jeunes dans le territoire du club
- Accroître la qualité d'encadrement pédagogique du club
- Accueillir de nouveaux licenciés
- Faire découvrir différentes pratiques cyclistes (route, VTT, BMX, Piste, Freestyle...) aux jeunes pratiquants
- Mise en place de créneaux jeunes, hors licenciés
- Participation de l'Ecole Française de Cyclisme au Trophée de France Jeune Cycliste

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations propres à votre club et à votre territoire.

3. Description :

Exemples d'actions à mener

- Mise en œuvre d'actions liées aux dispositifs ministériels 30 minutes Activités Physiques Quotidiennes et 2 heures de sport en plus au collège
- Mobilisation d'une équipe d'encadrement, bénévole ou rémunéré, pour organiser l'EFC. Ceci peut nécessiter l'accompagnement vers de la formation fédérale pour certaines personnes.
- Mise en œuvre d'actions partenariales avec des écoles, ACM, des sections sportives ou associations de fédérations scolaires (USEP, UNSS, ...)
- Acquisition de matériel pédagogique pour accueillir de nouveaux licenciés au sein de l'EFC notamment pour ouvrir un créneau dans une nouvelle discipline
- Acquisition du matériel pédagogique nécessaire à l'accueil de groupes de jeunes cyclistes (par exemple : <https://api.doublet.pro/efc.html> ou autres...)
- Communication vers les parents et vers les acteurs institutionnels du territoire pour faire connaître l'EFC

Pour favoriser l'accès de l'EFC à des jeunes qui résident dans des territoires défavorisés (QPV, ZRR...), il peut être intéressant de mobiliser des maisons de jeunes, de centre de protection maternelle infantile (PMI), des écoles ou tout autre relais en lien avec les jeunes et leurs parents. Ils pourront faire connaître l'EFC mais aussi pour certain participer financièrement à l'inscription de jeunes de leurs territoires.

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions et surtout les compléter en fonction de votre projet.

4. Publics bénéficiaires :

Statut: École de Sport

Genre: Mixte

Tranche d'âge: Mineur

Type: Public Mixte

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

5. Objectifs opérationnels:

à Sélectionnez l'objectif « **Développement de la pratique** »

à Puis sélectionnez le dispositif « **Structuration d'une École Française de Cyclisme (EFC)** »

6. Évaluation :

Indicateur obligatoire

- Être labellisé "Ecole Française de Cyclisme" en 2023

Les indicateurs ci-dessous sont des propositions qui peuvent être adaptées et/ou complétées en fonction de votre projet.

Autres indicateurs facultatifs

- Label(s) obtenus de l'École Française de cyclisme: Baby vélo et/ou club compétition
- Evolution du nombre de jeunes inscrits au sein de l'EFC.
- Nombre de jeunes bénéficiaires des créneaux dédiés aux nouvelles disciplines
- Evolution du nombre de points obtenus au trophée "Ecole Française de Cyclisme de l'année"
- Evolution de classement du club au trophée "Ecole Française de Cyclisme de l'année"

Dispositif 2 : Animations et manifestations cyclistes pour toutes et tous

Accès à la rubrique internet dédiée

1. Intitulé :

Animations et manifestations cyclistes pour toutes et tous – Nom du Club

Développement de la pratique

Cadre référent : Thierry BEDOS - t.bedos@ffc.fr

2. Objectif

La déclinaison du projet fédéral pourrait être la suivante :

Exemples d'objectifs

- Promouvoir les animations autour des équipements cyclistes labellisé "5000 terrains de sport" ([consulter la rubrique](#))
- Promouvoir les manifestations de masse du cyclisme auprès du plus grand nombre, en particulier des jeunes, en innovant sur des formats de courses et d'animations
- Inciter des jeunes filles et des jeunes garçons à rejoindre le club pour y pratiquer une discipline cycliste dans une approche compétitive
- Participer à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024: mobiliser la population dans ce sens et impliquer le territoire du club dans cette dynamique
- Promouvoir une image moderne et innovante des activités cyclistes
- Mutualiser des compétitions cyclistes réservées aux licenciés avec des épreuves ouvertes à toutes et tous, notamment aux licenciés de fédérations sportives voisines
- Être précurseur de la conception de manifestations exemplaires sur l'aspect éco-responsable

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations propres à votre club et à votre territoire.

3. Description :

Exemples d'actions à mener

- Animations ouvertes à tout public sur des équipements 5000 terrains de Sport: Parc Mobil Ludique, Pumptrack, Urban Freestyle Park, Stade VTT de proximité
- Organisation du dispositif « Défie un Champion » (voir fiche en cliquant ici) dans le cadre de manifestations locales, cyclistes ou non (forum des associations, fête du sport...)
- Organisation de manifestations cyclistes ouvertes à tous : cycloportives, "tests chrono" (voir fiche en cliquant ici), randos d'or, rallyes VTT...

- Coopération avec des établissements scolaire et/ou les sections UNSS de ces établissements pour mettre en place le dispositif « Défi un Champion »
- Formation de la ou des personnes en charge d'animer le dispositif « Défi un Champion » ou les manifestations cyclistes pour tous
- Mobilisation et acquisition du petit matériel nécessaire à ces animations ou manifestations
- Organisation de manifestations dans de nouvelles pratiques cyclistes (gravel, e-cycling, freestyle...)

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions et surtout les compléter en fonction de votre projet.

4. Publics bénéficiaires :

Statut : Public hors clubs

Genre : mixte

Tranche d'âge : tout public

Type : Public mixte

Commentaire : Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires, et la coopération avec d'autres fédérations sportives.

5. Objectifs opérationnels :

- Sélectionnez l'objectif « Développement de la pratique »
- Puis sélectionnez le dispositif « Animations et manifestations cyclistes pour toutes et tous »

6. Évaluation :

Indicateur obligatoire

- Nombre de participants à l'animation ou manifestation mise en place (Défi un Champion, Test chrono, Cyclo sportive, Randonnées Route, Gravel ou VTT, 5000 Terrains de Sport...), dont nombre de filles et nombre de garçons

Les indicateurs ci-dessous sont des propositions qui peuvent être adaptées et/ou complétées en fonction de votre projet.

Autres indicateurs facultatifs

- Pourcentage des participants non licenciés FFC

OBJECTIF : ETHIQUE ET CITOYENNETE

Dispositif 3 : Savoir Rouler à Vélo

Accès à la rubrique internet dédiée

1. Intitulé :

Savoir Rouler à Vélo – Nom du Club

Ethique et Citoyenneté

Cadre référent : Jean Charles ROMAGNY - jc.romagny@ffc.fr

2. Objectif

La déclinaison du projet fédéral pourrait être la suivante :

Exemples d'objectifs

- Réaliser des cycles d'apprentissage du dispositif ministériel Savoir Rouler à Vélo pour des enfants de 6 à 11 ans.

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations propres à votre club et à votre territoire.

ATTENTION :

Les actions éligibles dans le cadre du PSF doivent viser des interventions du club dans les établissements scolaires ou les accueils collectifs de mineurs. Les actions SRAV au sein du club ne sont pas éligibles.

3. Description :

Exemples d'actions à mener

- Mise en œuvre de modules «Savoir Rouler à Vélo» au sein des établissements scolaires du territoire et des accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Mise en œuvre de modules «Savoir Rouler à Vélo» auprès d'un public en situation de handicap (cycles au sein d'Instituts Médicaux Educatifs (IME),...)
- Formation des éducateurs du club pour qu'ils soient capables d'encadrer des modules «Savoir Rouler à vélo»
- Mise en œuvre d'actions de promotion du "Savoir Rouler à Vélo" au cours d'évènements (Mai à Vélo, Semaine Olympique et Paralympique, compétitions internationales ...)

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions et surtout les compléter en fonction de votre projet.

4. Publics bénéficiaires :

Statut: Public hors club

Genre: Mixte

Tranche d'âge: Mineur

Type: Public Mixte

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires. Le projet peut également impliquer les parents.

5. Objectifs opérationnels :

- Sélectionnez l'objectif « **Développement de l'éthique et de la citoyenneté** »
- Puis sélectionnez le dispositif « **Organisation de séquence « Savoir Rouler à Vélo » pour les jeunes** »

6. Évaluation :

Indicateur obligatoire

- Nombre d'attestations « Savoir Rouler à Vélo » délivrées par le club et renseignées sur la plateforme gouvernementale (<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>)

Les indicateurs ci-dessous sont des propositions qui peuvent être adaptées et/ou complétées en fonction de votre projet.

Autres indicateurs facultatifs

- Nombre et listes des structures associées à l'organisation de modules ou de manifestations « Savoir Rouler à Vélo » (établissements scolaires, centres de loisir, accueil collectif de mineurs...)
- Nombre d'enfants bénéficiaires issus de territoires prioritaires (ZRR, QPV)
- Nombre de bénéficiaires en situation de handicap

Dispositif 4 : Vivre Vélo au Féminin

Accès à la rubrique internet dédiée

1. Intitulé :

Vivre Vélo au Féminin – Nom du Club

Ethique et Citoyenneté

Cadre référent : Mathilde DUPRE - m.dupre@ffc.fr

2. Objectif

La déclinaison du projet fédéral pourrait être la suivante :

Thématiques	Exemples d'objectifs
Amélioration de l'accueil des femmes dans les clubs et à des postes à responsabilités (encadrement ou direction)	<ul style="list-style-type: none">• Accroître la présence des femmes et des jeunes filles au sein du club, que ce soit parmi les pratiquantes, les éducatrices, les arbitres ou les dirigeantes• Former des femmes et des jeunes filles pour les accompagner vers les fonctions d'encadrement technique bénévole et/ou professionnelles et les fonctions dirigeantes• Lutter contre les stéréotypes de genres et promouvoir l'engagement compétitif des cyclistes féminines• Promouvoir les pratiques cyclistes et le club auprès des publics féminin en agissant sur les conditions d'accueil : donner envie
Manifestation 100% filles	<ul style="list-style-type: none">• Expérimenter des dispositifs qui facilitent la pratique des activités cyclistes pour les femmes (garde d'enfant pendant la manifestation, utilisation des réseaux sociaux...): innover• Affirmer la volonté du club pour organiser des manifestations cyclistes ouvertes au plus grand nombre• S'inscrire dans la politique d'égalité entre les femmes et les hommes du territoire

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations propres à votre club et à votre territoire.

3. Description :

Thématiques	Exemples d'actions à mener
<p>Amélioration de l'accueil des femmes dans les clubs et à des postes à responsabilités (encadrement ou direction)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de bénévoles féminines et/ou de salariées du club pour qu'elles s'investissent davantage dans l'encadrement des activités cyclistes • Aménagement des locaux, outils et dispositifs du club pour répondre davantage à des publics féminins: tenues, vestiaires, site Internet, matériel cycliste (selles)... • Échanges, réflexions partagées et formations des éducatrice-s et dirigeant-e-s actuels sur les stéréotypes de genre dans le cyclisme en général et le club en particulier • Communication et information sur l'offre « Vivre vélo au féminin » du club: réalisation de documentation. • Développement d'une offre d'entraînement des jeunes filles qui souhaitent faire de la compétition qui soient en phase avec les exigences de la recherche de performance: volume d'entraînement, préparation physique tout au long de l'année... • Création de créneaux de pratiques et/ou d'entraînement dédiés spécifiquement aux publics féminins (jeunes, seniors, mères...) avec des services dédiés (garde d'enfants...) • Valorisation de modèles féminins (sportives, dirigeantes, arbitres, entraîneuses) auprès des membres du club
<p>Manifestation 100% filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de rassemblements sur route ou VTT, en groupes de femmes avec un encadrement féminin • Organisation de stages d'initiation au BMX, au BMX freestyle ou à la piste • Organisation de baptêmes de piste • Organisation de cyclosporives pour des femmes non licenciées: prêts de matériels, conseils de préparation • Organisation de tests chronométrés (sans classement - se jauger soi-même)

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions et surtout les compléter en fonction de votre projet.

4. Publics bénéficiaires :

Statut: Selon les actions principales prévues dans le projet (amélioration de l'accueil des femmes dans les clubs et à des postes à responsabilités); « Public hors clubs » (actions de développement de manifestations 100% clubs)

Genre: féminin

Tranche d'âge: « Toutes tranches d'âges », « jeunes », ou « adultes » selon les publics visés

Type: Selon les actions principales prévues dans le projet

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

ATTENTION :

Pour cette action, vous devez nécessairement sélectionner le public "féminin" dans la catégorie "Genre" de la section "publics bénéficiaires" pour que l'action soit bien prise en compte par l'ANS.

5. Objectifs opérationnels :

- Sélectionnez l'objectif « **Développement de l'éthique et de la citoyenneté** »
- Puis sélectionnez le dispositif « **Vivre vélo au féminin** »

6. Évaluation :

Indicateur obligatoire

- Évolution du ratio entre le nombre de femmes licenciées par rapport aux licenciés masculins

Les indicateurs ci-dessous sont des propositions qui peuvent être adaptées et/ou complétées en fonction de votre projet.

Thématiques	Exemples d'indicateurs
Amélioration de l'accueil des femmes dans les clubs et à des postes à responsabilités (encadrement ou direction)	<ul style="list-style-type: none">• Évolution du nombre : de pratiquantes, d'éducatrices, de dirigeantes• Nombre de journées de formation financées pour des femmes• Part du budget du club consacrée à des actions : exclusivement masculines – exclusivement féminines
Manifestation 100% filles	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de participantes à la ou les manifestations• Pourcentage des participantes qui se sont inscrites au club suite à la manifestation

Dispositif 5 : Responsabilité Sociétale des Associations

Accès à la rubrique internet dédiée

1. Intitulé :

Responsabilité Sociétale des Associations – Nom du Club Ethique et Citoyenneté

Cadre référent : Pierre-Louis MANOUVRIER - pl.manouvrier@ffc.fr

La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) est la démarche mise en place par une association afin d'intégrer les enjeux du développement durable dans ses activités en prenant en compte des critères sociaux, économiques, écologiques, éthiques, d'innovation... en lien avec toutes les parties prenantes (salariés, bénévoles, partenaires, prestataires, pratiquants...).

2. Objectif

La déclinaison du projet fédéral pourrait être la suivante :

Exemples d'objectifs

- Participer à la gestion éco responsable d'itinéraires ou d'équipements cyclistes en lien avec la collectivité ou le propriétaire
- Mener des actions de sensibilisation et de formation au développement durable auprès des bénévoles et jeunes licenciés
- Veiller à la réduction des déchets
- Valoriser la seconde vie du matériel cycliste
- Mener des actions en faveur d'une pratique cycliste vertueuse
- Inciter à l'usage des mobilités durables

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations propres à votre club et à votre territoire.

3. Description :

Exemples d'actions à mener

- Opération(s) d'entretien, collecte de déchets, et/ou nettoyage d'un site de pratique (d'itinéraires de sites VTT, d'espaces cycloports, et/ou de pistes de BMX),
- Collecte et/ou remise en état de vélos (Bourse aux vélos)
- Animation d'ateliers autour de la protection de l'environnement et des espaces de pratique auprès des licenciés
- Réduction des achats de produits de faible qualité ou jetable
- Réalisation d'opérations écoresponsables en partenariat avec des structures locales de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- Opération(s) d'affichage d'itinéraires cyclables et/ou faciliter l'accès et le stationnement sécurisé pour vélos des parties prenantes (licenciés, dirigeants, bénévoles, visiteurs...)
- Organisation d'un évènement qui traite de la thématique de la consommation énergétique et de la réduction de la consommation de l'eau

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions et surtout les compléter en fonction de votre projet.

4. Publics bénéficiaires :

Statut: Public licencié et hors club

Genre: Mixte

Tranche d'âge: selon les publics visés par les actions du projet

Type: Selon les actions principales prévues dans le projet

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires. Le projet peut également impliquer les parents.

5. Objectifs opérationnels :

- Sélectionnez l'objectif « **Développement de l'éthique et de la citoyenneté** »
- Puis sélectionnez le dispositif « **Responsabilité Sociétale des Associations** »

6. Évaluation :

Indicateurs obligatoires
<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de participants aux opérations organisées
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vélos remis en état

Les indicateurs ci-dessous sont des propositions qui peuvent être adaptées et/ou complétées en fonction de votre projet.

Autres indicateurs facultatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions communes avec des structures de l'ESS engagées dans la collecte et le réemploi du vélo
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations d'entretien et de remise en état d'espaces de pratique dans une démarche écoresponsable

OBJECTIF : PROMOTION DU SPORT SANTE

Dispositif 6 : Cyclisme Santé

Accès à la rubrique internet dédiée

1. Intitulé :

Cyclisme Santé – Nom du Club

Promotion du Sport Santé

Cadre référente : Laëtitia LE CORGUILLE - l.lecorguille@ffc.fr

2. Objectif

La déclinaison du projet fédéral pourrait être la suivante :

Exemples d'objectifs

- Diversifier les compétences des éducateurs bénévoles et/ou rémunérés du club
- Concourir à la stratégie « sport sur ordonnance » du territoire
- Diversifier les lieux et les offres de pratique
- Structurer et promouvoir une offre de pratique cycliste accessibles aux personnes atteintes de pathologies chroniques, obèses, hypertendues et/ou aux personnes sédentaires, en perte d'autonomie et inactives.
- Réaliser un suivi des pratiquants
- Accueillir de nouveaux licenciés

3. Description :

Exemples d'actions à mener

- Former les éducateurs bénévoles à la formation "Animateur fédéral"
- Former les éducateurs professionnels à la formation "Coach Vélo Santé"
- Labelliser son club Cyclisme Santé en "Pédaler Bien Être" et/ou "Pédaler Santé"
- Réalisation de partenariat avec une Maison Sport-Santé, des établissements médico-sociaux, des médecins et des réseaux sport santé du territoire
- Communication et information sur l'offre « Cyclisme Santé » du club labellisé
- Mise en place de cycles d'activités réguliers de cyclisme santé
- Financement de petits matériels (ex : vélo d'appartement, vélo adapté...) permettant une pratique Cyclisme-santé.
- Suivi de ses pratiquants en cyclisme santé via une plateforme sport-santé (Goove...)

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions et surtout les compléter en fonction de votre projet.

Attention : les créneaux de pratique doivent être d'une durée minimum de trois mois.

4. Publics bénéficiaires :

Statut: tout public

Genre: « Mixte »

Tranche d'âge: « Toutes tranches d'âges » ou « Adultes » ou « Seniors » selon les publics visés

Type: Public atteint de pathologie(s) chroniques, obèse, hypertendus et/ou public sédentaire et non pratiquants

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

5. Objectifs opérationnels :

- Sélectionnez l'objectif « **Promotion du sport santé** »
- Puis sélectionnez le dispositif « **Développement d'une offre de pratique « Cyclisme Santé »** »

6. Évaluation :

Indicateurs obligatoires
• Nombre de créneaux de pratique de Cyclisme Santé sur 3 mois (minimum 12)
• Nombre d'éducateur.trices bénévoles formé.es "Animateur fédéral"
• Nombre d'éducateur.trices professionnel.les formé.es "Coach Vélo Santé"
• Obtention de la labellisation "Pédaler Bien-Être" et/ou "Pédaler Santé"

Les indicateurs ci-dessous sont des propositions qui peuvent être adaptées et/ou complétées en fonction de votre projet.

Autres indicateurs facultatifs
• Nombre de partenariat avec une Maison Sport-Santé, des établissements médico-sociaux, des médecins et des réseaux sport santé du territoire
• Nombre de pratiquants suivis lors des créneaux Cyclisme Santé
• Nombre de questionnaires de satisfaction renseignés par les bénéficiaires de l'offre cyclisme-santé (exemple de questionnaire type en cliquant ici)

OBJECTIF : ACCESSION TERRITORIAL AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Attention : ne sélectionner qu'un dispositif parmi les deux ci-dessous.

Pour les actions PPF (Projet de Performance Fédéral) :

ATTENTION :

Ce dispositif ne concerne que les structures suivantes :

- Les clubs et structures identifiés comme **Structure d'Entraînement et de Formation** d'un Pôle Espoir Régional

Dispositif 7 : PPF Actions Sportives

Accès à la rubrique internet dédiée

1. Intitulé :

PPF Actions Sportives – Nom du Club

Accession territoriale au sport de haut niveau

Cadres référents : Cédric CHAUMOND - c.chaumond@ffc.fr

Aurélien VAULEON - a.vauleon@ffc.fr

2. Objectif

La déclinaison du projet fédéral pourrait être la suivante :

Exemples d'objectifs

- Faire émerger des talents, ou bien des cyclistes à fort potentiel
- Améliorer les services sportifs en faveur de la progression des cyclistes de la structure
- Développer une démarche de détection et de formation des talents identifiés sur le territoire
- Développer les capacités de la structure en matière de détection et d'évaluation
- Recrutement de féminines (minimes et cadettes)

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations propres à votre club et à votre territoire.

3. Description :

Exemples d'actions à mener

- Réalisation de stages thématiques, de regroupements, ou encore de déplacements de sélections
- Organisation de journées de détection sur des publics ciblés tels que des jeunes sportif-ive-s non cyclistes issus du territoire en s'appuyant sur des dispositifs fédéraux tels que "Défie un-e Champion-ne"
- Mise en place de conditions d'accueil (création de section sportive scolaire en collège, etc..., acquisitions de petits matériels...)
- Organisation de stages féminins, de formations du staff sur les enjeux du public, etc... ; a
- Actions en faveur du développer des qualités techniques
- Acquisition petits matériels, formations, stages, etc...)

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions et surtout les compléter en fonction de votre projet.

4. Publics bénéficiaires :

Statut: sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)

Genre: mixte

Tranche d'âge: mineurs

Type: Selon les actions principales prévues dans le projet, concerne uniquement les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

5. Objectifs opérationnels :

- Sélectionnez l'objectif «**Accession territoriale au sport de haut niveau**»
- Puis sélectionnez le dispositif « **PPF Actions sportives** »

6. Évaluation :

Indicateurs obligatoires

- Evolution de ratio hommes/femmes

Les indicateurs ci-dessous sont des propositions qui peuvent être adaptées et/ou complétées en fonction de votre projet.

Autres indicateurs facultatifs

- Nombre d'actions inscrites dans le programme accession
- Nombre de journées sportives/sportifs concernés
- Nombre de jeunes cyclistes identifiés

Dispositif 8 : PPF Optimisation de l'entrainement

Accès à la rubrique internet dédiée

1. Intitulé :

PPF Optimisation de l'entrainement – Nom du Club

Accession territoriale au sport de haut niveau

Cadres référents : Cédric CHAUMOND - c.chaumond@ffc.fr

Aurélien VAULEON - a.vauleon@ffc.fr

2. Objectif

La déclinaison du projet fédéral pourrait être la suivante :

Exemples d'objectifs

- Proposer des encadrements sportifs adaptés à l'accès au sport de haut niveau
- Accompagner les sportifs de la structure dans la définition et la poursuite d'un projet de performance cohérent
- Développer tout au long de l'année des activités de préparation physique et/ou de préparation mentale des jeunes cyclistes compétiteurs-trices
- Mise en place d'une Section d'Excellence Sportive en partenariat avec la structure

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations propres à votre club et à votre territoire.

3. Description :

Exemples d'actions à mener

- Financer des formations aux encadrants leur permettant d'encadrer un groupe de plus haut niveau
- Financer l'investissement d'éléments permettant l'optimisation de l'entrainement (ex : matériels légers, prestations de services, prestations paramédicales)
- Mise en place de créneaux hebdomadaires de préparation physique générale (PPG)

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions et surtout les compléter en fonction de votre projet.

4. Publics bénéficiaires :

Statut: sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)

Genre: mixte

Tranche d'âge: mineurs

Type: Selon les actions principales prévues dans le projet, concerne uniquement les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

5. Objectifs opérationnels :

- Sélectionnez l'objectif «**Accession territoriale au sport de haut niveau**»
- Puis sélectionnez le dispositif « **PPF Actions sportives** »

6. Évaluation :

Indicateurs obligatoires
<ul style="list-style-type: none">• Evolution de ratio hommes/femmes

Les indicateurs ci-dessous sont des propositions qui peuvent être adaptées et/ou complétées en fonction de votre projet.

Autres indicateurs facultatifs
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions inscrites dans le programme accession
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de journées sportives/sportifs concernés
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de jeunes cyclistes identifiés

Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.ffc.fr



DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DES COMITÉS : RÉDACTION DES PROJETS PSF 2023

La demande de subvention territoriale ANS – FFC passe obligatoirement par la plateforme Internet «Le Compte Asso» (voir le guide d'accompagnement). Cette étape sera accessible à partir du 06 Mars 2023.

La demande de subvention, dès lors où elle est engagée, se déroule en 5 étapes. Attention à valider / enregistrer régulièrement et dès que possible, les différents éléments saisis. La plateforme se réinitialise automatiquement au bout de 30 minutes sans enregistrement ou validation.

Un guide dans la conception et la réalisation de projet(s), plutôt axé sur la réflexion du contenu, a été mis en place, accessible en cliquant [ici](#).

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU CYCLISME



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

SOMMAIRE

PARTIE 1: ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET

3

PARTIE 2 : ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUE DE MISE EN PLACE POUR LES 2 DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX COMITÉS

16

Objectif 1 : Développement de la pratique

17

Objectif 2 : Accession territoriale au haut niveau

20

Partie 1 : Éléments généraux de la constitution du dossier pour la mise en place d'un projet

Ce dossier vise à accompagner la rédaction d'une demande de subvention PSF au service d'un projet spécifique et ponctuel. Aussi, ce dossier peut également servir la conception du projet support. Il sert également la réflexion afin de mobiliser des partenaires autour de ce projet.

Attention: le projet présenté doit être personnalisé à l'association. Les éléments descriptifs apportés (objectifs, descriptions et indicateurs) sont très importants. Ils doivent permettre aux commissions d'évaluation de bien ressentir la spécificité de chaque action.

S'agissant spécifiquement de la demande de subvention territoriale, cette fiche correspond à l'étape 4 de la demande sur « Le Compte Asso », l'étape de description du projet. [Consulter le guide.](#)

Un guide dans la conception et la réalisation de projet(s), plutôt accès sur la réflexion du contenu, a été mis en place, accessible en cliquant [ici](#).

Afin d'accéder au dispositif de subvention territoriale ANS – FFC 2023, saisir dans la case « Recherche » le code relatif à votre région d'appartenance selon la liste ci-dessous (libellé : FFCyclisme-NOM de la REGION- Projet sportif fédéral) :

- Auvergne-Rhône-Alpes : **1025**
- Bourgogne Franche-Comté : **1026**
- Bretagne : **1027**
- Centre Val-de-Loire : **1028**
- Grand Est : **1029**
- Hauts-de-France : **1030**
- Île-de-France : **1031**
- Normandie : **1032**
- Nouvelle Aquitaine : **1033**
- Occitanie : **1034**
- Pays de la Loire : **1035**
- Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : **1036**
- Guadeloupe : **1037**
- Martinique : **1038**
- Guyane : **1039**
- La Réunion : **1040**
- Mayotte : **1041**

1. Intitulé du projet :

Merci d'utiliser l'appellation ci-dessous pour faciliter le tri des dossiers de demande de subvention. Le nom du projet doit bien correspondre à l'une des 10 fiches thématiques présentées en Partie 2.

Merci d'utiliser l'appellation "Projet tous en selle pour 2024, déclinaison régionale ou départementale" pour les projets liés au développement. En supplément, dans le cas où vous déposez un dossier pour l'accession territoriale au haut niveau, sélectionnez l'intitulé de la thématique choisie parmi les quatre présentées en partie 2.

Les projets les plus aboutis seront contextualisés ; les contenus seront adaptés aux caractéristiques du club et à celles de son territoire. Des innovations et des compléments peuvent venir enrichir les projets type.

2. Objectifs :

Cette partie vise à décrire ce que le comité poursuit à travers le projet. Elle devra mettre en avant les axes valorisés et défendus par le projet, en cohérence avec le projet associatif du comité.

3. Description :

Cette partie vise à préciser les actions prévues par le comité pour mener son projet. Elle permettra d'illustrer les actions concrètes qui seront menées pour le projet.

Le projet fédéral "Tous en selle pour 2024" se veut au service des pratiquants et des structures fédérales en constituant une plateforme pour un cyclisme français innovant, durable et inclusif, aussi ces dimensions de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) devront transcender l'ensemble des projets présentés par les clubs afin d'engager une transformation en profondeur des pratiques cyclistes.

Les actions orientées vers des territoires prioritaires (ZRR, QPV), qui feront l'objet d'une attention particulière, devront être mentionnées dans cette partie, et détaillées.

4. Modalité de l'aide :

Sélectionnez « Aide au projet ».

5. Objectifs opérationnels :

Sélectionnez l'objectif "Développement de la pratique" pour votre projet de développement. De manière facultative, si vous souhaitez et pouvez réaliser une action liée à l'accèsion territoriale au haut niveau, vous sélectionnerez l'objectif "Accession territoriale au sport de haut niveau".

6. Modalité ou dispositif :

- Il est essentiel dans le projet porté par les comités, de s'adapter aux caractéristiques du territoire concerné, tout en ciblant :
- Entre une et trois thématiques maximums dans l'objectif Développement de la pratique. Parmi les thématiques suivantes : SRAV, EFC; Vivre vélo au féminin Cyclisme Santé, Manifestations et animations pour toutes et tous, RSO
- Une thématique maximum dans l'objectif "Accession territoriale au haut niveau" (cf fiche Clubs).

7. Publics bénéficiaires :

Statut : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet (voir partie 2) -

Genre : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet (voir partie 2) - Féminin ; Masculin ; Mixte.

Tranche d'âge : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet (voir partie 2)

Nombre : Indiquer le nombre de bénéficiaires visé par le projet

Type : à sélectionner selon le dispositif de rattachement du projet (voir partie 2)

Commentaire : Vous pouvez apporter des précisions sur le public bénéficiaire

Nota: Le public féminin est un public très fortement ciblé par l'Agence Nationale du Sport. La FFC dans le cadre de son projet fédéral est fortement investie vers la féminisation et la mixité du sport cycliste. Si votre action est majoritairement à destination d'un public féminin, veuillez cocher le genre « féminin ».

8. Territoires :

Territoire: Une description précise des caractéristiques de votre territoire (nom de-s ville-s, de-s quartier-s, données géographiques, autre-s club-s cycliste-s...) est essentielle pour comprendre les particularités de votre projet.

L'objectif de cette description est de démontrer en quoi le projet va permettre le développement des activités dans des territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

Type de territoire: Si c'est le cas, il est important de sélectionner le type de territoire dans lequel sont prévues les actions du projet.

9. Moyens humains :

Précisez les moyens humains, par nature, qui seront consacrés à la mise en œuvre et au pilotage de ce projet.

Il est à noter que les projets mobilisant des éducateurs professionnels seront valorisés, cette mobilisation peut se faire avec des salariés du comité ou des moniteurs intervenants extérieurs en tant que prestataires.

Pour mémoire, les moyens consacrés aux dispositifs d'aide à l'emploi et de recrutement d'apprentis financés par l'ANS sont ciblés sur le recrutement des chargés de développement au sein des comités via les crédits territoriaux dédiés, gérés par les services déconcentrés de l'Etat.

10. Évaluation :

La démarche de projet nécessite de disposer d'indicateurs qui permettent de mesurer l'effectivité du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et réalisables.

Attention: Toutes les thématiques impliquent un indicateur d'évaluation obligatoire pour votre projet (voir partie 2). Vous devez inclure cet indicateur dans votre demande de subvention.

11. Budget de l'action et subvention demandée :

Le budget doit englober toutes les dépenses et recettes prévues pour mettre en œuvre ce projet (voir partie description).

Exemple de dépenses	Exemples de recettes
Frais de formation	Subventions
Acquisition de matériel spécifique (dans la limite de 500 euros HT unitaire)	Participation des usagers
Rémunération des intervenants	Aides de partenaires (collectivités, entreprises...)
Frais de communication	
Frais de déplacements	

Pensez à bien indiquer le montant de la subvention demandée par le comité sur ce projet.

Les autres sources de cofinancement recherchées ou déjà obtenues doivent également être indiquées (collectivités locales, aide à l'emploi...).

ATTENTION :

Lors de la rédaction du dossier par les clubs, il est essentiel de bien penser à :

- **Présenter le même montant** entre le projet envisagé et le budget prévisionnel annoncé dans les comptes de l'association ;
- **Etre cohérent sur le poids de l'aide demandée** dans le budget du projet : l'aide ne doit pas dépasser 50% du financement du projet ;
- **Être cohérent sur l'ambition financière du projet** qui doit être en rapport avec le budget global de l'association ;
- **Intégrer les co-financements** à la demande, en précisant les montants dans le budget

À l'issue de la demande de subventionnement sur une ou plusieurs action(s) spécifique(s), si vous souhaitez comprendre le montant qui a été attribuée à votre structure, vous pouvez consulter le document "Comprendre le montant de la subvention PSF attribuée", [en cliquant ici.](#)

PARTIE 2 : Éléments spécifiques de mise en place pour les 2 dispositifs dédiés aux comités

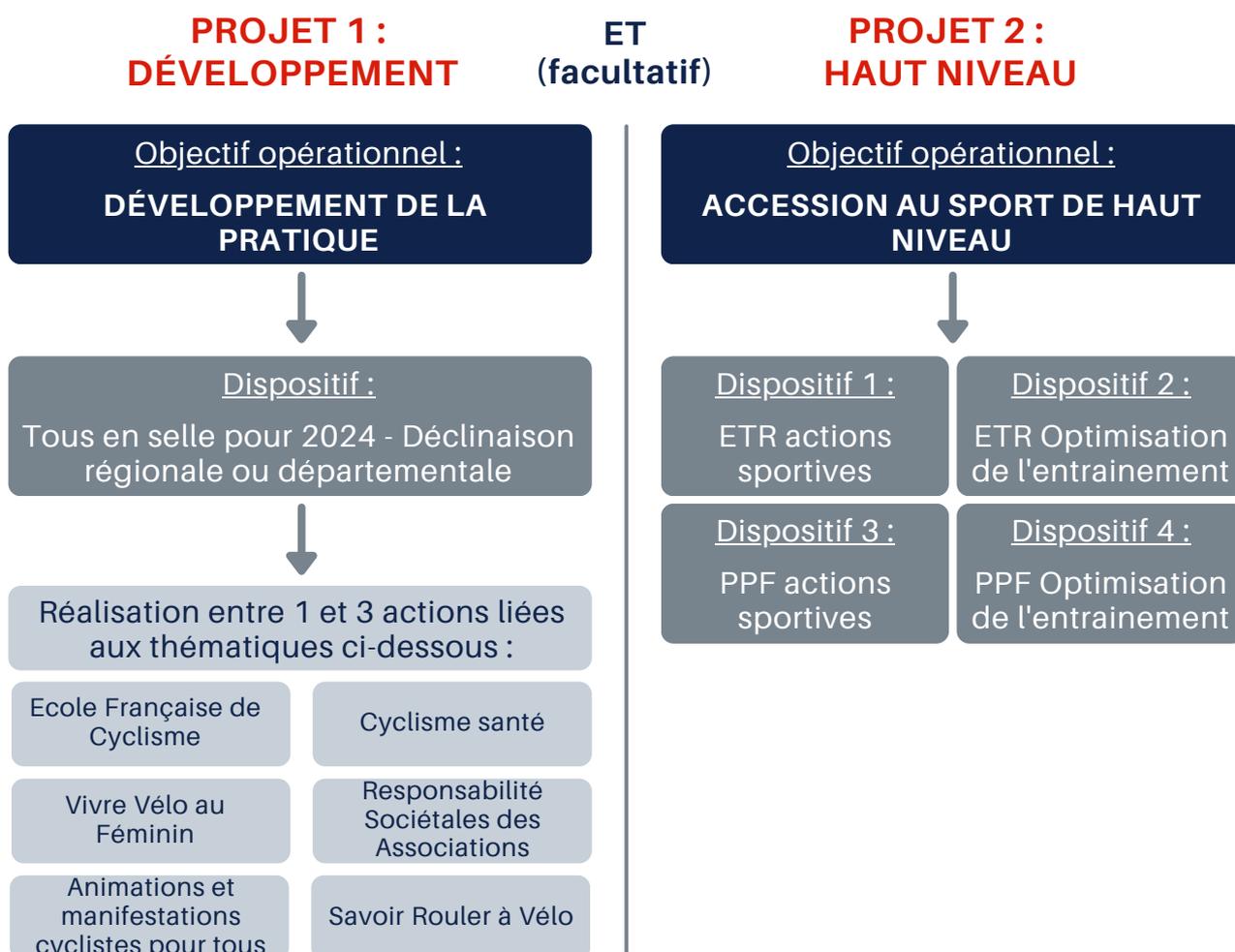
Il est essentiel dans le projet porté par les comités, de s'adapter aux caractéristiques du territoire concerné.

Deux possibilités s'offrent à vous dans le dépôt de vos dossiers.

Tout d'abord, vous pouvez effectuer une première demande liée au Développement des pratiques. Là dedans, **vous sélectionnez le dispositif "Tous en Selle pour 2024 - Déclinaison régionale et départementale"**.

Dans ce projet, vous pourrez **développer entre 1 et 3 actions**, parmi les 6 présentées dans le schéma ci-dessous.

Dans un second temps, si vous le souhaitez, en plus du projet développement, vous pourrez, pour les comités concernés, effectuer une seconde demande liée à l'accession au Haut Niveau. Vous y sélectionnez **un dispositif parmi les 4 proposés** dans le schéma ci-dessous.



OBJECTIF 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Intitulé :

Utiliser l'appellation suivante pour le projet que vous déposerez :

« Tous en selle pour 2024 - Comité régional ou départemental XXXXX de cyclisme »

Objectifs :

Il est essentiel dans le projet porté par les comités, de s'adapter aux caractéristiques du territoire concerné. En s'appuyant sur le projet de développement 2023-2024 du comité, en référence au projet "Tous en Selle pour 2024".

A cet effet il est attendu des comités de :

- Développer des offres de pratiques cyclistes encadrées dans tous les territoires avec une attention particulière en ZRR et QPV et vers tous les publics, avec un effort particulier pour les féminines, en s'appuyant sur les dispositifs "Vivre Vélo au Féminin" et les jeunes, en s'appuyant sur le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et les Ecoles Françaises de Cyclisme (EFC).
- Développer des animations et manifestations sportives (formes compétitives ou non) qui répondent aux besoins des pratiquants et des territoires, et ouvertes à tous les publics y compris les licenciés
- Favoriser la protection de la santé et promouvoir la sécurité physique et morale des pratiquants
- Optimiser les compétences de l'encadrement par le recours de la formation, et la professionnalisation de l'encadrement

Vous adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations stratégiques propres à votre comité et à votre territoire.

Description :

Cette partie vise à préciser les actions prévues par le comité pour mener son projet. Elle permettra d'illustrer concrètement les actions concrètes qui seront menées pour le projet.

Les actions ci-dessous sont préconisées pour s'inscrire dans la déclinaison du projet fédéral :

Exemples d'actions à mener :

- Organiser et/ou coordonner des actions « Savoir rouler à vélo » pour les jeunes, en établissements scolaires ou accueils collectifs de mineurs
- Développer le réseau de clubs labellisés « Ecole Française de Cyclisme » au sein du territoire par un accompagnement technique et pédagogique mais aussi par la promotion de ce dispositif auprès des clubs et des collectivités locales.
- Participer à une gestion éco responsable, d'entretien d'itinéraires ou d'équipements cyclistes avec la collectivité ou le propriétaire, ainsi que promouvoir les bonnes pratiques des clubs FFC en matière de développement durable.
- Promouvoir l'économie circulaire en organisant la remise en état de matériel de vélo pour en favoriser la "seconde vie" et la collecte de consommables cyclistes recyclables
- Actions visant à réduire l'empreinte carbone des sièges des comités régionaux et des courses cyclistes
- Impulser dans les clubs une offre de « Cyclisme santé », notamment en organisant des formations sur cette thématique et en contribuant à la structuration d'un réseau de clubs labellisés.
- Organiser et/ou promouvoir l'organisation d'animations et de manifestations cyclistes accessibles pour le plus grand nombre. Ces manifestations peuvent être couplées avec des compétitions cyclistes réservées aux licencié(e)s. Elles peuvent prendre la forme de « Test chrono », d'opérations "Défi(e) un(e) champion(ne)", de cycloportives, de randos d'or... Elles peuvent également s'inscrire dans des journées de promotion des sports cyclistes (Vivre vélo...) ou des journées nationales (semaine et journée olympiques...).
- Promouvoir la stratégie « Vivre vélo au féminin » en organisant des manifestations cyclistes, des stages ciblés pour les pratiquantes, ou des formations permettant l'amélioration des femmes dans les clubs pour des postes à responsabilités (encadrement, direction)
- Accompagner des collectivités locales et départementales dans l'obtention d'un label « Terre de cyclisme » ou « Terre d'excellence cycliste ».
- Mettre en œuvre des formations spécifiques aux motards et aux signaleurs pour améliorer la sécurité lors des compétitions cyclistes.
- Promotion et déploiement des nouveaux outils numériques auprès des licenciés et des structures fédérales via la plateforme Sports'n Connect (<https://sportsnconnect.com/>), notamment en matière de stages Académie et Séjours Sportifs (<https://www.ffc.fr/stage-academies-ffc/>)

Évaluation :

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de l'implication des comités régionaux et départementaux, il est demandé que les indicateurs soient intégrés dans le projet déposé.

En face de chaque indicateur, vous pourrez identifier l'objectif cible qui peut être recherché à atteindre ou à dépasser.

Indicateurs obligatoires selon les projets mobilisés :

Indicateurs	objectifs d'ici 2023
Nombre de personnes qualifiées « Accompagnateur Vélo Santé Bien Être ou Coach Vélo Santé » à l'issue d'une formation organisée au sein du territoire ou au niveau national	10 personnes formées / an
Nombre de femmes formées au diplôme d'éducatrice fédérale (niveau 2)	8 personnes formées / an
Nombre de manifestations proposant le dispositif « Défi un/une champion/ne » et/ou un "Test Chrono"	4 / an
Nombre de projets de gestion et/ou d'animation de sites VTT, d'espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks par une structure affiliée	2 / an
Nombre de territoires (locaux ou départementaux) labellisés « Terre de cyclisme » ou « Terre d'excellence cycliste »	3 / an

Indicateurs communs pour les Comités départementaux:

Indicateurs	objectifs d'ici 2023
Nombre d'Ecole Française de Cyclisme sur le territoire	Minimum 4
Nombre de séquences « Savoir Rouler » pour les jeunes du département, en établissement scolaire ou accueil collectif de mineurs en priorité ceux qui résident dans les territoires QPV ou ZRR	10 /an, dont 1 en QPV ou ZRR
Nombre de manifestations cyclistes « 100% filles »	1 / an
Nombre de manifestations « Tests chrono » et/ou « cycloportives » ouvertes à tous les publics	1 / an

OBJECTIF 2 : ACCESSION TERRITORIALE AU HAUT NIVEAU

Suite à la première demande liée au Développement des pratiques, vous pouvez effectuer une demande concernant l'accès territoriale au Haut Niveau pour les comités concernés. Là dedans, **vous sélectionnez l'objectif opérationnel "Accès au Haut Niveau"**. Vous choisirez ensuite **un dispositif parmi les 4 proposés (ETR actions sportives; ETR optimisation de l'entraînement; PPF actions sportives; PPF optimisation de l'entraînement)**.

Exemples d'actions à mener :

Les objectifs principaux de cette thématique :

- Accentuer les collaborations/coopérations entre les différents niveaux de clubs, les comités, la fédération, les équipes professionnelles
- Développer des espaces de confrontations sportives et de développement qui répondent aux enjeux de progression vers le plus haut niveau sportif
- Diffuser des contenus techniques et pédagogique et des expertises auprès des acteurs cyclistes « de terrain »
- Développer la culture et les capacités de détection et d'accompagnement des jeunes talents

1. Pour les actions ETR (Équipe technique régionale) :

ATTENTION :

Cet objectif ne concerne que les structures suivantes :

- Les **clubs labélisés de niveau national** qui s'impliquent dans le programme d'accès au haut niveau de leur comité
- Les **comités départementaux** qui s'impliquent dans le programme d'accès au haut niveau de leur comité régional
- Les **Ecoles Française de Cyclisme labellisées "Club Compétition"** qui s'impliquent dans le programme d'accès au haut niveau de leur comité régional

Objectifs opérationnels :

Sélectionnez l'objectif « Accession territoriale au Haut Niveau »

Modalités ou Dispositif :

Sélectionnez « ETR actions sportives » ou bien « ETR optimisation de l'entraînement »

Description :

Dispositif	Exemples d'actions
ETR Actions sportives	<ul style="list-style-type: none">• Organisation de journées de détection sur des publics ciblés tels que des jeunes sportifs non cyclistes issus du territoire en s'appuyant sur des dispositifs fédéraux tels que "Défie un-e Champion-ne"• Organisation de manifestations compétitives adaptées à l'acquisition de qualités nécessaires à la pratique de haut niveau• Mise en place de conditions d'accueil (création de section sportive scolaire en collège, etc..., acquisitions de petits matériels...)• Organisation de stages féminins, de formations du staff sur les enjeux du public, etc... ; a• Actions en faveur du développer des qualités techniques• Acquisition petits matériels, formations, stages, etc..
ETR Optimisation de l'entraînement	<ul style="list-style-type: none">• Financer des formations aux encadrants leur permettant d'encadrer un groupe de plus haut niveau• Réalisation de stages thématiques ouverts aux jeunes licencié-e-s• Identification et formation de professeurs d'EPS d'établissements scolaires partenaires

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions. Ces dernières font toutes appels à des dispositifs ou des actions mis en place par la FFC et sur lesquels des ressources techniques ou documentaires peuvent être sollicitées. Vous pouvez également compléter cette partie avec des actions spécifiques à votre comité.

Publics bénéficiaires :

Statut: sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)

Genre: mixte

Tranche d'âge: mineurs

Type: Selon les actions principales prévues dans le projet, concerne uniquement les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

Commentaire : Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics (masculin, féminin, valide, en situation de handicap, jeune) dans les différents territoires. Il est particulièrement attendu de soutenir les actions en faveur des pratiquantes, des encadrantes et des dirigeantes.

Territoires : Il est particulièrement attendu de chercher le développement des pratiques dans les territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

Evaluation :

Indicateurs obligatoires - ETR Actions sportives

- Nombre de sportif.ves concerné.es
- Evolution de ratio hommes/femmes

Autres indicateurs facultatifs - ETR Actions sportives

- Nombre d'actions inscrites dans le programme accession
- Nombre de journées sportives/sportifs concernés
- Evolution du nombre de licencié.es compétiteur.trices (notamment autour des U15 et U17)

Indicateurs obligatoires - ETR Optimisation de l'entraînement

- Nombre de sportif.ves concerné.es
- Evolution de ratio hommes/femmes

Autres indicateurs facultatifs - ETR Optimisation de l'entraînement

- Nombre d'encadrants ayant bénéficié d'une formation
- Satisfaction des usagers face à l'optimisation de l'entraînement
- Nombre de jeunes licencié.es présent.es dans la section sportive scolaire

2. Pour les actions PPF (Projet de Performance Fédérale) :

ATTENTION :

Ce dispositif ne concerne que les structures suivantes :

- Les clubs et structures identifiés comme **Structure d'Entraînement et de Formation** d'un Pôle Espoir Régional

Description :

Dispositif	Exemples d'actions
PPF Actions sportives	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de stages thématiques, de regroupements, ou encore de déplacements de sélections• Organisation de journées de détection sur des publics ciblés tels que des jeunes sportifs non cyclistes issus du territoire en s'appuyant sur des dispositifs fédéraux tels que "Défie un-e Champion-ne"• Mise en place de conditions d'accueil (création de section sportive scolaire en collège, etc..., acquisitions de petits matériels...)• Organisation de stages féminins, de formations du staff sur les enjeux du public, etc... ; a• Actions en faveur du développer des qualités techniques• Acquisition petits matériels, formations, stages, etc...)
PPF Optimisation de l'entraînement	<ul style="list-style-type: none">• Financer des formations aux encadrants leur permettant d'encadrer un groupe de plus haut niveau• Financer l'investissement d'éléments permettant l'optimisation de l'entraînement (ex : matériels légers, prestations de services, prestations paramédicales)• Mise en place de créneaux hebdomadaires de préparation physique générale (PPG)

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions. Ces dernières font toutes appels à des dispositifs ou des actions mis en place par la FFC et sur lesquels des ressources techniques ou documentaires peuvent être sollicitées. Vous pouvez également compléter cette partie avec des actions spécifiques à votre comité.

Publics bénéficiaires :

Statut: sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)

Genre: mixte

Tranche d'âge: mineurs

Type: Selon les actions principales prévues dans le projet, concerne uniquement les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau

Commentaire: Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics issus de différents territoires.

Commentaire : Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics (masculin, féminin, valide, en situation de handicap, jeune) dans les différents territoires. Il est particulièrement attendu de soutenir les actions en faveur des pratiquantes, des encadrantes et des dirigeantes.

Territoires : Il est particulièrement attendu de chercher le développement des pratiques dans les territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

Evaluation :

Indicateurs obligatoires - PPF Actions sportives

- Evolution de ratio hommes/femmes

Autres indicateurs facultatifs - PPF Actions sportives

- Nombre d'actions inscrites dans le programme accession
- Nombre de journées sportives/sportifs concernés
- Nombre de jeunes cyclistes identifiés

Indicateurs obligatoires - PPF Optimisation de l'entraînement

- Evolution de ratio hommes/femmes

Autres indicateurs facultatifs - PPF Optimisation de l'entraînement

- Nombre d'encadrants ayant bénéficié d'une formation
- Nombre de jeunes licencié.es présent.es dans la section sportive scolaire

Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.ffc.fr

